



Motion - 23_MOT_15 - Sébastien Cala et consorts - Mettons en lumière les sportives d'élite !

Texte déposé :

Au mois de septembre prochain, les amatrices et amateurs de sport auront la chance de pouvoir suivre le Tour de Romandie féminin (TDRF) aux bords des routes, sur leur télévision ou leur smartphone. Si la couverture médiatique de cette épreuve reste inférieure à celle du Tour de Romandie masculin, le TDRF est tout de même retransmis par la SSR ainsi que différents médias internationaux^[1]. Ce n'est de loin pas le cas de nombre d'événements sportifs féminins d'importance.

Le décalage entre la couverture médiatique du sport féminin et masculin n'est pas une nouveauté. Il est même largement documenté à l'international, que ce soit pour la presse sportive, la télévision ou les nouveaux médias^[2]. Si les raisons qui expliquent cet état de fait sont multiples, les conséquences pour le monde du sport féminin sont conséquentes.

La couverture médiatique permet en effet d'augmenter la visibilité d'un événement sportif ce qui est d'une part bénéfique pour les recettes (publicitaires, billetterie) et d'autre part pour la mise en valeur d'une discipline et d'athlètes modèles, souvent source d'inspiration pour les jeunes qui souhaitent débiter une pratique sportive.

Les parts de marché consacrées au sport féminin étant aujourd'hui très limitées, il est difficile pour un événement sportif féminin de vendre des droits de retransmission. De fait, nombre de ces manifestations ne bénéficient pas de production audiovisuelle car les coûts de production sont élevés pour les organisateurs qui ne prennent souvent pas le risque de financer la production de leur événement sans garantie de diffusion télévisuelle.

De leur côté, les diffuseurs ne souhaitent souvent pas acheter les droits ou financer la production d'un événement sportif s'ils n'ont pas de garanties concernant l'audience et la vente de publicité qui y est liée. Comme il subsiste passablement d'apriori concernant le sport féminin et que le marché est complexe, il est très difficile pour un événement sportif féminin d'être retransmis.

Afin de favoriser la diffusion des événements sportifs féminins, il apparaît dès lors essentiel de couvrir les coûts de production audiovisuelle. Cela permettrait de réduire le risque pour les

organisateurs et pour les diffuseurs. Le sport féminin en serait assurément bénéficiaire, que ce soit au niveau des organisateurs, des structures et des actrices.

Comme relevé précédemment, l'augmentation de la visibilité d'un événement ou d'une discipline permet en effet d'accroître ses revenus, ce qui favorise la professionnalisation, le renforcement des structures et de l'encadrement, sans oublier la mise en valeur des athlètes.

C'est pourquoi les soussignées et soussignés ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Modifier la Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) afin de permettre le subventionnement de la production audiovisuelle d'événements sportifs féminins ou mixtes.

[1] <https://tourderomandiefeminin.ch/a-propos/> (Consulté le 21.05.2023)

[2] FINK Janet S., « Female athletes, women's sport, and the sport media commercial complex : Have we really "come a long way, baby"? », *Sport Management Review*, vol. 18, n°3, 2015, pp. 331-342.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alexandre Rydlo (SOC)
3. Alice Genoud (VER)
4. Amélie Cherbuin (SOC)
5. Carine Carvalho (SOC)
6. Cédric Roten (SOC)
7. Cédric Weissert (UDC)
8. Céline Misiego (EP)
9. Cendrine Cachemaille (SOC)
10. Cloé Pointet (V'L)
11. Felix Stürner (VER)
12. Graziella Schaller (V'L)
13. Hadrien Buclin (EP)
14. Isabelle Freymond (SOC)
15. Jean Tschopp (SOC)
16. Jean-Daniel Carrard (PLR)
17. Jean-Louis Radice (V'L)
18. Jean-Marc Udriot (PLR)
19. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
20. Jerome De Benedictis (V'L)
21. Joëlle Minacci (EP)

22. Josephine Byrne Garelli (PLR)
23. Julien Eggenberger (SOC)
24. Laurent Balsiger (SOC)
25. Maurice Neyroud (PLR)
26. Muriel Thalmann (SOC)
27. Nathalie Jaccard (VER)
28. Nathalie Vez (VER)
29. Olivier Gfeller (SOC)
30. Patricia Spack Isenrich (SOC)
31. Pierre-François Mottier (PLR)
32. Regula Zellweger (PLR)
33. Romain Pilloud (SOC)
34. Sandra Pasquier (SOC)
35. Sébastien Pedroli (SOC)
36. Sergei Aschwanden (PLR)
37. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
38. Théophile Schenker (VER)
39. Vincent Keller (EP)
40. Yannick Maury (VER)
41. Yves Paccaud (SOC)